

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

| | |
|--|---|
| <p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p> | <p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 11 mai 2023 Par suite d'une convocation en date du 5 mai 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 11 mai 2023 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p> |
| <p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12 Délibération n° 24_2023</p> | <p>Etaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, Marie TROUILLET, Céline GEORG, Christelle DEROBERT, Carole ETTORI, Marie-José GIUSTI, Rémi BESSERER Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Yanis ETHEVE, André MORARD (a donné pouvoir à Marie-José GIUSTI), Gaëlle MESSINA, Aline SIMOES Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p> |

Objet : RÉPARATION DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES SECTEUR BAS DE PRÉVY

Monsieur le Maire indique que le réseau d'eaux pluviales du bas de Prévy, c'est-à-dire entre l'entrée du chemin d'accès au terrain de pétanque et la maison de M. GIROD Michel, nécessite des réparations après avoir remarqué plusieurs débordements. Des devis ont été demandés

Ces travaux font partie de la 1^{ère} phase des travaux de sécurisation de Prévy. L'objectif est de réaliser ces travaux afin de commencer l'aménagement sécurisé du hameau en 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise CHALLANSONNET TP pour un montant de 39 612.50 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et commander les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

| | | |
|--|---|---|
| <p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p> | <p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> | <p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> |
|--|---|---|